



## Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt, le 14 octobre à 18 heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni à l'Odysée de Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Le lieu a été choisi compte tenu de l'absence au siège de salle disponible réunissant les conditions sanitaires.

**Etaient présents** : **MMES.** COUTTENIER (C.C SAVE AU TOUCH), GOMEZ (C.C. SAVE AU TOUCH), MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), URSULE (TOULOUSE METROPOLE) ; **MM.** BAGUR (C.C. HAUTS TOLOSANS), BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), BRESSAND (C.C. DES CÔTEAUX DU GIROU), DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), MANERO (TOULOUSE METROPOLE), MAUREL (C.C. VAL'AÏGO), NORMAND (C.A. SICOVAL), PÉRÉ (TOULOUSE METROPOLE), SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), TERRAIL-NOVÈS (TOULOUSE METROPOLE), TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE).

**Etaient excusés** : **MMES.** ESQUERRÉ (C.C DES COTEAUX DE BELLEVUE), GIBERT (C.C FRONTONNAIS), MAGDO (TOULOUSE METROPOLE) ; **MM.** AURY (TOULOUSE METROPOLE), CHOLLET (TOULOUSE METROPOLE), MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), ROUSSEL (C.A. SICOVAL), TRONCO (C.A. SICOVAL).

**Excusés ayant donné pouvoir** : M. BRIAND (TOULOUSE MÉTROPOLE, POUVOIR À M. TRAUTMANN), M. CHOLLET (TOULOUSE MÉTROPOLE, POUVOIR À M. TERRAIL-NOVÈS), MME MAGDO (TOULOUSE MÉTROPOLE, POUVOIR À M. PÉRÉ),

**Secrétaire de séance** : MME GOMEZ

**Date de la convocation** : JEUDI 8 OCTOBRE 2020

### **D2020-26 - Adhésion à AMORCE et désignation de représentants**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'AMORCE est une association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général constituée d'un réseau de collectivités et d'établissements publics de coopération intercommunale en charge des compétences déchets et énergie, ainsi que de professionnels du secteur,

Considérant que Decoset a été adhérent à AMORCE de 1996 à 2010, et de nouveau depuis le 1er janvier 2013,

Considérant la proposition du Président de renouveler l'adhésion de Decoset à l'association pour la durée du nouveau mandat,

Considérant que les crédits relatifs à l'adhésion pour 2020 étaient inscrits au Budget, article 6281, et que la cotisation d'un montant de 7 855 € a été acquittée.

Considérant que le renouvellement de l'adhésion rend nécessaire la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour représenter le syndicat,

Considérant que Monsieur MAUREL s'est porté candidat pour être membre titulaire de cette association et que Madame GNADANG s'est portée candidate pour être membre suppléante de cette association.

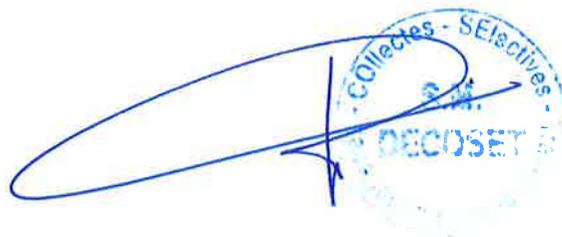
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- ▶ **APPROUVE** le renouvellement de l'adhésion de Decoset à l'association AMORCE pour la durée du mandat en cours,
- ▶ **AUTORISE** le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution et au règlement de cette adhésion,
- ▶ **DESIGNE** pour le représenter au sein de l'association, Monsieur MAUREL comme membre titulaire et Madame GNADANG comme membre suppléante,
- ▶ **S'ENGAGE A INSCRIRE** chaque année au budget les crédits nécessaires.

Accusé de réception en préfecture  
031-253102636-20201014-D2020-26-DE  
Date de télétransmission : 30/10/2020  
Date de réception préfecture : 30/10/2020

Ainsi fait à Toulouse, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE PRÉSIDENT,



	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
<i>Délégués en exercice</i>	16	16	32
<i>Nombre de voix par délégué</i>	2	1	
Présents	10	9	19
votants	10	9	19
pouvoirs	3	0	3
<b>Total de voix</b>	<b>26</b>	<b>9</b>	<b>35</b>
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
<b>Votes pour</b>	<b>26</b>	<b>9</b>	<b>35</b>

Accusé de réception en préfecture  
031-253102636-20201014-D2020-26-DE  
Date de télétransmission : 30/10/2020  
Date de réception préfecture : 30/10/2020